

École de criminologie
Université de Montréal

Hiver 2025

Plan de cours
SIP2040-Sécurité et cadre normatif

Mercredi 12h30-15h30

Chargé de cours: Frank Lombardo
frank.lombardo@umontreal.ca

Disponibilités : sur rendez-vous

Description du cours

Le cadre normatif régit les activités sécuritaires publiques et privées, les intérêts et les valeurs de l'individu protégé par ce cadre, les acteurs et les instances appliquant le cadre normatif, et les sanctions prévues pour en réprimer la violation.

Objectifs du cours

Objectifs généraux

La sécurité est très importante car il s'agit d'une situation dans laquelle quelqu'un, quelque chose n'est exposé à aucun danger et à aucun risque. (Larousse.fr)

En matière de sécurité, il existe plusieurs activités qui ont pour but de détecter, prévenir, punir ou atténuer des délits tel que stipulent les différentes lois.

Il existe de multiples façons d'appliquer les notions de sécurité. Nous regardons principalement les règles et notions qui ont pour but de protéger la vie humaine, la santé, l'intégrité physique, la liberté et la vie privée.

L'analyse de différents textes juridiques tels que la Charte canadienne et la Charte québécoise des droits et libertés, le Code criminel, le Code civil ainsi que dans les lois administratives (la Loi sur commission d'accès à l'information, la Loi sur la sécurité privée et la Loi sur la police) sont indispensables dans l'application de la sécurité.

Objectifs spécifiques

- Apprendre à l'étudiant(e) les éléments essentiels du processus juridique afin que les gestes posés respectent les lois existantes et que les preuves déposées à la cour par une personne chargée de l'application de la loi soient recevables.
- Apprendre à l'étudiant(e) à être capable de comprendre le contexte juridique lors d'une enquête, à utiliser les lois et réglementations en vigueur ainsi que les ressources nécessaires selon l'organisation.
- Comprendre les enjeux et conséquences en relation avec les enquêtes et les lois et règlements.
- Développer chez l'étudiant(e) un esprit rigoureux, critique et objectif à l'endroit de de la sécurité.

Approches pédagogiques

Ce cours sera donné sous forme d'exposés magistraux avec des présentations PowerPoint, notes au tableau, des vidéos, des documents ainsi que des informations pertinentes provenant des sources ouvertes. Il y aura également des études de cas où les étudiant(e)s participeront à la mise en pratique des techniques enseignées et il y aura une multitude de scénarios ainsi qu'une simulation d'enquête pour mettre en œuvre les connaissances acquises dans le cadre du cours et qui serviront au (à la) futur(e) candidate en sécurité publique ou privée. L'accent sera mis sur la participation des étudiant(e)s et le retour d'information pendant les exercices en classe. Les étudiant(e)s devront démontrer qu'ils ont acquis les éléments des compétences et qu'ils (elles) peuvent les appliquer en conséquence.

Modalités d'évaluation des apprentissages

Outils d'évaluation

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance	Spécifications
1. Examen intratrimestriel	25%	26 février 2025 Examen en ligne sur la plateforme studium. <i>L'examen sera ouvert de 00h01 et ferme à 23h59 le 26 février 2025.</i>	L'examen est composé de choix de réponses, vrais ou faux, et de courtes questions à développement. <u>Toute documentation est autorisée.</u>
2. Travail individuel	20%	À déposer sur Studium au plus tard <u>dimanche 23 mars 2024 à 23h59.</u>	Voir fiche d'instructions en annexe.
3. Travail d'équipe	15%	L'activité aura lieu le mercredi 9 avril. Présence est obligatoire Chaque équipe doit déposer sur Studium leurs dossiers et notes d'enquêtes au plus tard dimanche <u>13 avril 2024 à 23h59</u>	Voir fiche d'instructions en annexe.
4. Examen final	40 %	<u>2 avril 2024</u> Examen en ligne sur la plateforme studium. <i>L'examen sera ouvert de 00h01 et ferme à 23h59 le 2 avril 2025.</i>	L'examen final sera une mise en situation avec différents types de questions composées de choix multiples, de vrai ou faux et de questions à courte développement liées à la matière du cours depuis le début de la session. <u>Toute documentation est autorisée.</u>

Barème de notation

Points	Note littéral	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

Déroulement du cours

Dates	Éléments de contenu	Lectures ou exercices préparatoires
8 janvier 2024	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation du cours ▪ Formation des équipes pour le travail d'équipe ▪ La structure des lois ▪ La structure de la cour au Canada ▪ Comment se comporter à la cour ▪ Le témoignage à la cour 	Aucune lecture
15 janvier 2024	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Révision de l'histoire du droit ▪ Les sources du droit : La Charte canadienne et la Charte québécoise ▪ Étude de cas 	Les lectures seront déposées sur Studium.

22 janvier 2024	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Code criminel et son application ▪ Code civil et son application ▪ Étude de cas 	<p>Les lectures seront déposées sur Studium.</p> <p>Consultez :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la Charte canadienne ○ la Charte québécoise
29 janvier 2024	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ▪ Loi sur la police ▪ La déontologie/discipline ▪ La loi sur la sécurité privée ▪ La sécurité civile ▪ Autres lois administratives ▪ Étude de cas 	<p>Consultez :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ○ La Loi sur la police ○ Les règles de la déontologie policière ○ La Loi sur la sécurité privée
5 février 2024	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Code de procédure pénal (C.P.P) et son application. ▪ Les règlements municipaux. ▪ Le code de la sécurité routière ▪ Intervention auprès d'une personne mineure ▪ Présentation du secteur de la sécurité ▪ Les techniques de patrouille 	<p>Les lectures seront déposées sur Studium.</p> <p>Consultez :</p> <p>Le code de procédure pénal.</p>
12 février 2024	<p>Travail individuel.</p> <p>***Pas de Cours en présentiel***</p>	<p>Aucune lecture</p>
19 février 2024	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le début d'une enquête ▪ La préparation ▪ La prise de notes ▪ L'analyse de l'environnement ▪ Atelier : la scène de crime 	<p>Les lectures seront déposées sur Studium.</p>
26 février 2024	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen intratrimestriel 	<p>Aucune Lecture</p> <p>Examen sur Studium</p>
5 mars 2024	Semaine de lecture	<p>Aucune lecture</p>

12 mars 2024	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'interrogatoire ▪ L'entrevue de TPV ▪ Éléments de preuve ▪ La chaîne de possession ▪ Étude de cas 	Les lectures seront déposées sur Studium.
19 mars 2024	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'intervention ▪ Installation de cameras ▪ La filature/infiltration ▪ Prendre des photos ▪ Écoute électronique ▪ Notions de vie privée ▪ Étude de cas 	Les lectures seront déposées sur Studium.
26 mars 2024	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La technologie ▪ Les médias/réseaux sociaux ▪ Les menaces ▪ Comment chercher des éléments de preuve ▪ La rédaction de rapport ▪ L'arrestation ▪ Droit à l'avocat ▪ La fouille ▪ Usage de force 	Les lectures seront déposées sur Studium.
2 avril 2024	Examen final	Aucune lecture
9 avril 2024	Travail d'équipe	Aucune lecture

Lectures obligatoires et références bibliographiques

Obligatoire :

- Aucun livre obligatoire. Les lectures seront déposées sur Studium.

Recommandées:

1. Fairlie, J. (2023). *Introduction to law in Canada*. Emond Montgomery Publications Limited.
2. Gabias, M. (2011). *Droit pénal général et pouvoirs policiers*. Groupe Modulo.
3. Lafond, P.-C. (2007). *Précis de Droit des Biens*. Éditions Thémis.
4. McCann, J., May, L. D., Thiboutot, M., & Tremblay, G. (2022). *Grille d'analyse pour le droit du Québec: Aspects historiques, Pratiques et Théoriques*. Wilson & Lafleur.
5. Menary, C. J. (2009). *The Canadian Security Professionals Guide*. Carswell.
6. Tancelin, M. A., Gardner, D., & Lévesque, F. (2017). *Jurisprudence commentée sur les obligations*. Wilson & Lafleur.

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole et formulaire de demande de r%C3%A9vision de notes %C3%80 EN VOYER.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole%20et%20formulaire%20de%20demande%20de%20r%C3%A9vision%20de%20notes%20EN%20VOYER.pdf)

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.